



COMMUNE DE PARDIES

PLAN LOCAL D'URBANISME



REGLEMENT GRAPHIQUE 4.1

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme le

Dossier n°



Urbadoc, 56 avenue des minimes, 32000 TOULOUSE - Tél : 05.34.42.02.91 - Fax : 05.31.60.25.80

**Légende**

- Ua : Zone urbaine du bourg
- Uai : Zone urbaine du bourg soumise au PPRI
- Ub : Zone d'extensions pavillonnaires
- Ubi : Zone d'extensions pavillonnaires soumise au PPRI
- Uei : Zone urbaine d'équipement public soumise au PPRI
- Ul : Zone urbaine de loisirs
- Uli : Zone urbaine de loisirs soumise au PPRI
- Uy1 : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles
- Uy1i : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles soumise au PPRI
- Uy2 : Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires
- Uy2i : Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires soumise au PPRI
- Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- Zones A Urbaniser**
- 1AUj : Zone à urbaniser soumise au PPRI
- 2AUj : Zone à urbaniser fermée
- 2AUji : Zone à urbaniser fermée soumise au PPRI
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole soumise au PPRI
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle soumise au PPRI
- Autres prescriptions**
- \* : Changement de destination autorisé
- Trames vertes et bleues**
- RB : Réservoir de biodiversité
- TB : Trame bleue
- TV : Trame verte
- H : Haies
- PR : Potentiels repérés au sein des zones urbaines
- Report à titre indicatif du Plan de Prévention des Risques Technologiques**
- ZV1 : Zone verte V1
- ZBC1 : Zone bleu clair b1
- ZBF1B2 : Zone bleu foncé B1 B2
- ZRC1 : Zone rouge clair r
- ZRF : Zone rouge foncé R

**Le droit de préemption urbain s'applique dans toutes les zones U et AU du territoire communal.**

